



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 octobre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 novembre 2010

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

ZAC POLE SPORTS - ACQUISITION DU
FONCIER EQUIPE ET TRAVAUX SPECIFIQUES
RELATIFS AUX STATIONNEMENTS SUR LA
PARKING P1 (PARTIEL - SECONDE PARTIE)
DE LA HALLE DES SPORTS

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 03 novembre 2010

Président :

M. Pascal DUFORESTEL, 1^{er} Adjoint

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY

Excusés avant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ

Excusés :

Maire de Niort :

Mme Geneviève GAILLARD

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

AMERU

ZAC POLE SPORTS - ACQUISITION DU FONCIER EQUIPE ET TRAVAUX SPECIFIQUES RELATIFS AUX STATIONNEMENTS SUR LA PARKING P1 (PARTIEL - SECONDE PARTIE) DE LA HALLE DES SPORTS

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller municipal délégué spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Convention Publique d'Aménagement signée par la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement le 13 juillet 2005 et le dossier de réalisation de la ZAC Pôle Sports approuvé en Conseil municipal le 26 janvier 2007 prévoient que la Ville de Niort, concédant de l'opération, acquiert le foncier équipé intégrant les travaux spécifiques relatifs aux équipements publics (Halle des Sports, Centre de Développement du Sport et Chaufferie bois) et à leurs stationnements.

Au vu :

- des missions confiées à l'aménageur,
- de l'avancée des travaux d'aménagement et des acquisitions foncières comme exposé dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté le 5 juillet 2010,
- de la précédente acquisition des terrains d'assiette des équipements publics de la Halle des Sports, du Centre de Développement du Sport et de la Chaufferie bois ainsi qu'aux aires de stationnements qui leurs sont attribuées tel que délibéré au Conseil municipal du 18 décembre 2009.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'acquisition du foncier équipé avec réalisation des travaux spécifiques du parking P1 (partiel - seconde partie), suite à l'acquisition amiable de la propriété de la SCI Marcireau par Deux-Sèvres Aménagement.

Cette acquisition d'un montant global de 402 302,67 € HT (481 153,99 € TTC) correspond aux unités foncières issues de la division de la parcelle cadastrée I153, comme indiqué sur le plan joint en annexe, et se décompose comme suit :

	Surface du terrain en m ²	Prix du terrain équipé en € HT (14,21 € / m ²)	Montants des travaux spécifiques en € HT		Montants des honoraires et charges de gestion en € HT	Prix de cession en € HT
			déjà réalisés	reste à réaliser		
Emprise équipement public (parvis partiel)	3 296 m ²	46 836,16 €	36 552,54 €	109 704,99 €	19 909,04 €	213 002,73 €
Emprise parking P1 (partiel – seconde partie)	2 934 m ²	41 692,14 €	129 922,36 €	0 €	17 685,44 €	189 299,94 €
TOTAL	6 230 m²	88 528,30 €	166 474,90 €	109 704,99 €	37 594,48 €	402 302,67 €

Le paiement du prix interviendra en deux versements ainsi répartis :

- Un 1^{er} versement à la signature de l'acte authentique constatant le transfert de propriété soit 371 449,00 € TTC comprenant :

1°. le prix des terrains équipés, travaux spécifiques déjà réalisés et honoraires et charges de gestion soit 292 597,68 € HT décomposé comme suit :

Emprise Equipements publics (parvis partiel)	103 297,74 € HT
Emprise parking P1 (partiel)	189 299,94 € HT
TOTAL	292 597,68 € HT

2°. la totalité de la TVA affectant le prix total de cession soit 78 851,32 €.

Emprise Equipements publics (parvis partiel)	41 748,53 €
TVA sur emprise parking P1 (partiel)	37 102,79 €
TOTAL TVA	78 851,32 €

- Le (ou les) autre(s) versement(s) au fur et à mesure de la constatation de l'achèvement des travaux spécifiques à réaliser sur le parvis, et au vu des Procès-verbaux de réception à intervenir sur chacun des lots, soit un montant total de 109 704,99 € HT.

Emprise Equipements publics (parvis partiel)	109 704,99 € HT
TOTAL	109 704,99 € HT

Les frais et droits relatifs à cette acquisition, seront supportés par la Ville de Niort.

La dépense sera imputée sur le budget 2010, chapitre 43003001, compte nature 2113, fonction 400.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition d'un terrain de 6230 m², situé dans la Zone d'Aménagement Concertée Pôle Sports, constituant le terrain d'assiette et ses équipements spécifiques du Parking P1 (partiel – seconde partie) de la Halle des Sports tel qu'il apparaît sur le plan annexé, moyennant le prix total de 481 153,99 € TTC ;
- Approuver les modalités de règlement telles que spécifiées ci-dessus ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer l'acte notarié à intervenir et à payer tous les frais et droits s'y afférents.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller délégué spécial

Signé

Bernard JOURDAIN